

### PRÉSENTATION

La Formation au Certificat d'Éducation Musicale Willems® s'adresse aux personnes susceptibles d'intégrer des éléments d'éducation musicale dans leurs pratiques professionnelles, éducatives ou thérapeutiques, sans pour autant être musiciens ou professionnels de la musique.

La proposition d'Edgar Willems, fruit de son expérience autodidacte à la fois très pragmatique et ouverte, dépourvue de tout dogmatisme, offre encore aujourd'hui un prisme de réflexion extrêmement pertinent.

La pédagogie de l'éducation musicale vous apportera des outils d'expansion de votre activité au plan corporel, sensoriel, affectif et cognitif.

Les lieux d'application sont très variés : crèches, écoles, maisons de retraite, hôpitaux, centres de loisirs, ESAT, prisons, centres de soins psychiatriques, palliatifs, etc...

*L'accès à cette formation est libre et donc sans examen d'admission.*

*Le cursus sera ouvert à partir de 10 inscriptions.*

*Toute formation engagée en 1<sup>ère</sup> année est conduite à son terme.*

### PLAN DE FORMATION

#### **La formation pédagogique générale :**

- Cours de psychopédagogie
- Leçons pratiques avec les étudiants(es)
- Progression pédagogique de l'initiation musicale avec des enfants en direct et/ou en vidéo
- Développement de thèmes pédagogiques en relation directe avec la pratique
- Étude du fonctionnement humain dans tous les chapitres musicaux (imprégnation, improvisation, mémoire) dans la vie du corps, de la voix, de la sensibilité, vers la vie mentale.

#### **La formation personnelle :**

- Le développement auditif, qualités du son, mouvements sonores, intervalles, accords et espace intratonal
- Le sens rythmique et métrique, polyrythmie, carrure, mouvement corporel et improvisation rythmique
- La culture vocale, le chant, l'acquisition d'un répertoire de chansons, le sens mélodique, l'improvisation mélodique
- La vie des simultanités, le sens tonal, l'harmonie primitive, les fonctions principales, l'improvisation sur cadence
- L'introduction au solfège élémentaire, lecture relative et absolue (clés), dictées rythmiques et mélodiques simples.

#### **Le programme :**

- 1<sup>ère</sup> année : seront abordés les fondamentaux techniques en relation directe avec la pratique : travail de l'oreille musicale et du sens mélodique, sens rythmique, voix, mouvements corporels naturels, introduction à l'harmonie, improvisation, etc.
- 2<sup>ème</sup> année : elle complètera ce programme avec des intervenants externes spécialisés qui proposeront des conférences thématiques autour des thèmes liés directement aux champs d'intervention des participants.

*Par exemple : Musique et toute petite enfance ; Musique à l'école ; Musique et handicap ; Musique*

et gériatrie ; Musique à l'hôpital ; Musique en milieu carcéral, etc.

### **Le déroulement :**

Cette formation se déroule sur 2 ans avec un total de 170 heures de cours :

- 85 heures la 1<sup>ère</sup> année : 1 stage introductif (20h) + 6 week-ends de cours répartis sur l'année scolaire (64h30) et 1 bilan individuel (30min)
- 85 heures la 2<sup>ème</sup> année : 6 week-ends de cours répartis sur l'année scolaire (64h30) sessions réparties sur l'année scolaire + 1 bilan individuel (30min) + 1 stage intensif de conclusion (20h) ou la participation à 1 congrès.

### **Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :**

- L'élargement de feuilles de présence permet de délivrer à la fin de chaque année, une attestation. La présence à un minimum de 75% des heures de formation dispensées durant l'année est obligatoire pour la valider.
  - Le cursus de formation est jalonné par des évaluations dont les épreuves finales écrites et orales en fin de 2<sup>ème</sup> année octroyant le Certificat d'Éducation Musicale Willems®.
- Un document sur le contenu des épreuves et sur les modalités d'obtention de l'examen final sera remis à chaque étudiant(e) en début de cursus.
- La participation à un Stage d'été ou à un Congrès international est obligatoire pour valider définitivement son Certificat.

## **CALENDRIER 2018/2019**

Stage introductif / 1-2-3 novembre 2018 / Paris-FR  
Session 1 / 24-25 novembre 2018 / Paris-FR  
Session 2 / 12-13 janvier 2019 / Paris-FR  
Session 3 / 9-10 février 2019 / Paris-FR  
Session 4 / 2-3 mars 2019 / Paris-FR  
Session 5 / 13-14 avril 2019 / Paris-FR  
Session 6 / 25-26 mai 2019 / Paris-FR

## **HORAIRES 2018/2019**

1 Stage introductif :            Jeudi 01/11 : 10h-12h30 et 14h-19h (6h30 de cours)  
(novembre 2018)                Vendredi 02/11 : 9h-12h30 et 14h-19h (7h30 de cours)  
   Samedi 03/11 : 9h-12h30 et 14h-17h (6h de cours)

6 Sessions sur 2 jours :        Samedi : 16h-21h (4h30 de cours)  
(nov. 2018 à mai 2019)        Dimanche : 9h-12h et 13h15-17h (6h15 de cours)

## **LIEU DE LA FORMATION**

La formation se déroulera dans Paris intra-muros.

*L'adresse exacte du lieu d'accueil sera communiquée au plus tard 15 jours avant le 1<sup>er</sup> jour de formation.*

## **FORMATEURS**

Équipe didactique de la Fédération Internationale Willems® sous la responsabilité de Béatrice CHAPUIS-WESTPHAL – *Diplômée didactique Willems®*, Responsable des formations de la FIW – et de Christophe LAZERGES – *Diplômé didactique Willems®*, Responsable du Comité Artistique et Pédagogique de la FIW et Directeur de l'École de Musique Ryméa-Lyon 6<sup>ème</sup> –

## **PARTICIPATION AUX FRAIS PÉDAGOGIQUES (hors transport, hébergement et repas)**

Frais pédagogiques => 1 175€ (1 528€ si prise en charge par un OPCA)

- Le règlement peut-être effectué en plusieurs fois (10 maximum d'octobre à juillet).
- Pour les prises en charge OPCA (Afdas, Uniformation, etc.), contacter le secrétariat pour la constitution du dossier.
- Même tarification pour la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, éventuellement soumise à de possibles ajustements au cours du cursus.

## **FRAIS DE GESTION ET COTISATION**

À toute inscription s'ajoutent 50€ de frais de gestion et 20€ de cotisation annuelle à la FIW (15€ pour les étudiants sur présentation d'un justificatif).

## **CONDITIONS D'ANNULATION**

En cas de force majeure, la totalité du montant des frais pédagogiques sera remboursé après déduction du montant des cours suivis antérieurement à l'incident (*sur présentation de justificatif*).

Dans le cas contraire, 1/3 du montant total des frais pédagogiques reste acquis à la FIW. La somme restante ne pourra être remboursée mais constituera un avoir attribuable à l'ensemble des activités pédagogiques de la FIW (formations, stages, congrès...).

Dans les deux cas, les frais de gestion et la cotisation annuelle restent acquis à la FIW.

*La Fédération Internationale Willems® est une association à but non lucratif. Les cours fonctionnent en auto-financement. Toute inscription est un engagement individuel pour une somme donnée. Chaque paiement contribue à l'équilibre de l'ensemble.*

---

## **À PROPOS DE LA DÉMARCHE WILLEMS**

Fondée sur les rapports psychologiques entre la musique, l'être humain et le monde environnant, elle propose une progression qui s'en inspire directement et qui les respecte.

C'est une éducation musicale active qui fait appel à la réceptivité, l'imprégnation, la reproduction mais aussi à l'expression de l'être et l'inventivité.

Buts musicaux : - Faire aimer la musique, comme une forme de communication et de partage, un art et une science ;  
- Développer l'oreille musicale et le sens rythmique, préparer à la pratique du solfège puis de l'instrument.

Buts humains : - Solliciter toutes les facultés sensori-motrices, affectives, créatives, mentales et intuitives, les épanouir et les harmoniser entre elles.

Buts sociaux : - S'adresser à tous (enfants, adolescents ou adultes...) quels que soient leurs dons initiaux, leur âge et leurs origines ;  
- Tirer parti de la situation de petits groupes pour cultiver les richesses et les exigences de la rencontre avec l'autre (écoute, expression de chacun, communication) ;  
- Favoriser le prolongement de cette activité dans le milieu éducatif général.

**Fédération Internationale Willems®**  
Siège : 46 rue Bugeaud – 69006 LYON  
Secrétariat : 43 rue des Hérideaux – 69008 LYON

Tél : + 33 (0)4 72 62 87 38  
Mail : [contact@fi-willems.org](mailto:contact@fi-willems.org)  
Site : [www.fi-willems.org](http://www.fi-willems.org)

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691063767 / APE N°8559B / **SIRET n° 327 237 566 000 77.**  
**Organisme de formation n° 82 69 12 756 69.** (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)